

Édito :

Le 13 octobre, on sera dans la rue !

Selon une étude réalisée par l'UFC-Que Choisir les prix des fournitures scolaires ont connu une hausse de 11 % pour la rentrée 2023 par rapport à l'année précédente. Parmi les articles essentiels, le prix du papier est particulièrement impacté. Dans ce contexte, il devient urgent de réexaminer la question de l'augmentation des salaires et de leur indexation sur l'inflation seule réponse qui puisse permettre aux travailleur(se)s de faire face à la crise ! Il est également essentiel de revendiquer une école véritablement accessible à tous, en garantissant sa gratuité.

Effectivement, face à cette situation qui entraîne une inégalité croissante dans l'accès à l'éducation, en particulier pour les plus précaires, la CGT revendique la gratuité des fournitures scolaires. Cette mesure est essentielle pour garantir l'égalité des chances et permettre à tous les élèves de démarrer l'année scolaire dans des conditions équitables.

Par conséquent, l'intersyndicale lance un appel à une journée d'action. Cette mobilisation vise à mettre en lumière les enjeux cruciaux liés à la situation économique actuelle, réduire les inégalités salariales des travailleur(se)s et promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société.

Malgré la répression féroce exercée par le gouvernement et les dirigeants des activités postales et des télécoms à l'encontre des syndicalistes de la CGT, il est urgent de répondre de manière collective et solidaire. Face à ces attaques, il est vital de rassembler nos forces et de faire entendre notre voix pour défendre le droit syndical, lutter contre les injustices et promouvoir des conditions de travail dignes. En nous unissant, nous pourrions apporter une réponse forte et déterminée aux actes répressifs et faire valoir nos revendications.

Pour exemple, dans notre département, un camarade d'Orange a été convoqué à la gendarmerie pour avoir brulé une palette lors de la mobilisation contre la réforme des retraites. Dans d'autres départements tels que les Pyrénées-Orientales, La Poste a déposé plainte contre six collègues pour leur participation à un piquet de grève. De même, en Ile-de-France, des postières et postiers font face à des menaces de sanctions pour avoir pris part à une assemblée générale.

Ces actions répressives visent à décourager la mobilisation et à affaiblir le mouvement syndical CGT. Il est primordial de dénoncer ces pratiques antidémocratiques et de défendre le droit des travailleur(se)s à s'organiser et à exprimer leurs revendications légitimes. Solidarité et soutien sont essentiels pour protéger nos camarades et préserver nos droits fondamentaux.

De plus, l'inaction des directions face aux attaques contre les militants syndicaux de la CGT FAPT peut être considérée comme une forme de répression syndicale. Les attaques directes ou indirectes, telles que les sanctions injustifiées, peuvent avoir un effet dissuasif sur la participation syndicale et entraver la défense des droits des travailleur(se)s. Le principe de liberté syndicale est un droit fondamental protégé par la loi depuis 1884. Cependant, malgré cette protection légale, on constate que la répression et la discrimination à l'encontre des militant(e)s syndicaux de la CGT ne cessent de s'accroître. **Ne lâchons rien, restons unis et déterminés !**

La colère contre la réforme des retraites demeure intacte. Mobilisons-nous massivement en faisant grève et en descendant dans la rue le vendredi 13 octobre pour protester contre l'austérité, exiger l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux et pour l'égalité femmes-hommes.

Orlane FRÉTY

Ensemble nous vaincrons

Tous les jours, des salariés actifs ou retraités, des cadres ou non cadres, quel que soit le statut (CDI, CDD, intérimaires et indépendants) rejoignent la CGT FAPT pour défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux.

Ils sont conscients qu'ensemble, réuni-solidaire-organisé, ils sont plus forts pour gagner sur leurs revendications face au patronat et aux intérêts privés et financiers.

Rejoins-nous !

MA COTISATION (en exemple)

Ma cotisation mensuelle (1 %) : 13 €

**Ma cotisation après
réduction d'impôt : 4.42 €**

La cotisation est fixée à 1 % du salaire net. Une attestation fiscale fournie par le syndicat permet d'obtenir une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de la cotisation syndicale.

La cotisation syndicale revient donc seulement à 1/3 de son montant. De plus, si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.

Pour contacter le syndicat par mail :
cgtfapt18@orange.fr

**S'ORGANISER
SE FAIRE ENTENDRE
SE SYNDIQUER !**



Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !



ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique.

L'ensemble de ces sujets sont partagés à l'échelle européenne. Nos organisations, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisées pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Nos organisations appellent à une journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.

Nos organisations se réuniront de nouveau au mois de septembre pour la préparation de cette journée.

Paris, le 28 août 2023

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1^{er} septembre.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Nos organisations réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Nous sommes toutes et tous concernés. Les impacts de cette transition écologique juste sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immédiates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleuses et travailleurs et les associer aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la fragilisation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le PLF et le PLFSS en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain. Pour nos organisations ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Dans ce cadre, la conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue. Le PLF et le PLFSS doivent renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche...

Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Nos organisations réaffirment la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revenant sur les

CSE À LA POSTE

Depuis leur introduction en France en 2017, les Comités Sociaux et Economiques (CSE) suscitent des critiques, notamment en raison de la disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ce changement, est lié à la privatisation de La Poste qui est un des plus anciens services publics. 180 000 salarié(e)s seront concernés par la transformation des prochaines Institutions Représentatives du Personnel (IRP) de droit privé à La Poste SA.

Alors que les CSE sont censés améliorer (pour le patronat) la représentation des salarié(e)s, la suppression des CHSCT soulève des préoccupations. Actuellement, les CHSCT à La Poste, sont chargés de veiller à la santé, la sécurité et aux conditions de travail sur les deux plaques du département du Cher pour le personnel du courrier et, au niveau régional au réseau. La suppression des CHSCT au profit des CSE suscite des inquiétudes quant à une possible érosion des compétences et des moyens dédiés à ces questions cruciales.

Les CHSCT locaux ou régionaux sont composés de représentants de la CGT mandatés par le syndicat, grâce à la représentativité obtenue lors des dernières élections. Ils garantissent une voix forte pour les postier(e)s.

La CGT FAPT du Cher exprime ses craintes quant à la capacité des CSE à La Poste, qui auront des périmètres très étendus et des responsabilités multiples, à se concentrer sur des problématiques spécifiques au plus près des postiers. Les moyens alloués aux organisations syndicales, notamment à la CGT seront considérablement réduits, ce qui rendra difficile d'assurer une présence régulière et proactive sur le terrain entraînant une perte évidente de proximité.

Actuellement, notre présence active nous permet de réagir rapidement aux problèmes et aux préoccupations de tous les agents postiers. La mise en place des CSE présente l'inconvénient d'affaiblir l'activité syndicale dans son ensemble. Les moyens sont dilués, ce qui diminue la capacité de défendre les droits collectifs et individuels ainsi que d'influer sur les décisions prises par les directions locales.

Ensemble, agissons pour défendre nos droits face à la mise en place des CSE à La Poste en signant la pétition sur notre nouveau site : cgt-fapt.fr

Le collectif des référents CSE



- ils sont aussi 3 à 4 fois plus souvent victimes d'arrêts de travail.
- plus de 15% des salariés occupent un emploi précaire en 2021, soit deux fois le niveau des années 1980.
- Patrimoine : Les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent plus de 716 000 euros, contre 4 400 euros pour les 10 % les moins dotés.
- 47% de toute la richesse en France est détenue par les 10% les plus riches, et cette part ne cesse d'augmenter, puisqu'elle n'était que de 41% en 2010.
- le pays compterait plus de 4.8 millions de pauvres, gagnant moins de 940 euros mensuels (soit 50% du salaire médian).
- 8% de la population française vit sous ce seuil de pauvreté.
- les 1% les plus riches, soit plus de 600 000 personnes, gagnent près de 7200 euros par mois après impôts.
- les 0.1% les plus riches, soit 63 000 personnes, gagnent chaque mois près de 17 500 euros nets, soit près de 10 fois plus que ce que gagnent la moitié des Français.
- les cadres gagnent chaque mois près de 2 500 euros net de plus que les employés en moyenne. C'est pratiquement deux SMIC d'écart.

Nouvelle mode : les travailleurs pauvres....

Demande d'aide alimentaire, rares revalorisations salariales (ridicules quand elles arrivent), non réévaluation de l'allocation de scolarité pour la rentrée, prime de pouvoir d'achat exceptionnel inexistante dans la communication postale.... Cette liste pourrait être bien plus longue.

Parallèlement à ça, les facteurs récupèrent du Chronopost, compensent au tri général la force de travail variable grimpante (CDD, intérim etc), se retrouvent en sécabilité quasiment tout l'été (parfois même en secteur) et tout ça, sous des températures parfois insupportables, particulièrement dans des voitures sans climatisation (encore une fois pour l'écologie).

Maintenant voici quelques statistiques pour stimuler votre réflexion sur les travailleurs pauvres :

- le taux d'emploi précaire chez les 20-25 ans a pratiquement triplé depuis les années 1990, et le travail précaire est omniprésent chez les moins diplômés.
- en matière de logement, la proportion de ceux qui déclarent que leur logement est difficile à chauffer est 2,5 fois plus importante chez les 20 % les plus pauvres que parmi les 20 % les plus riches.
- 6 millions de personnes sont affectées par la précarité énergétique.
- les 10% les plus riches vivent en moyenne 10 ans plus longtemps que les 10% les plus pauvres.
- les 10% les plus pauvres ont un risque pratiquement 3 fois plus élevé de développer un diabète par rapport aux 10% les plus riches.
- il y a pratiquement deux fois plus d'obèses chez les ouvriers que chez les cadres.
- 17% des ouvriers peu qualifiés sont au chômage, soit près de 4.5 fois plus que les cadres.
- les ouvriers ont 7 fois plus d'accidents du travail handicapants que les cadres.

Les populations pauvres sont en moyenne moins diplômées que les populations aisées, et inversement, les populations pauvres ont un accès limité au système éducatif. Dès le plus jeune âge, les enfants de familles pauvres ont moins de chances d'accéder à des parcours éducatifs de qualité : comme le rappelait déjà la Cour des Comptes il y a plus de 10 ans, les zones scolaires les plus en difficultés ont moins de moyens que les autres, et sont moins bien dotées en subventions publiques. Résultat, les élèves issus de familles pauvres sont défavorisés dès l'enfance : là où 75% des élèves de CP en moyenne maîtrisent la compréhension orale, ils ne sont que 42% dans les écoles les plus défavorisées. Moins aidés à l'école, disposant de moins de moyens à la maison, les élèves pauvres sont désavantagés. Tout au long du parcours scolaire, ces inégalités persistent : seuls 19% des élèves en lycée général ou technologiques sont des enfants d'ouvriers, 10% seulement à l'université, 7% seulement en classe préparatoire... Alors qu'ils représentent 30% des élèves en CAP.

PRÈS DE 160 MILLIARDS D'AIDES PUBLIQUES PAR AN POUR LES ENTREPRISES !



Le point discrimination :

COMPTE-RENDU BILATERALE DR CENTRE DU 4 SEPTEMBRE

Repère revendicatif n° 3 – Égalité d'accès et bénéfice des droits sans discrimination (confédération).

Chaque personne, qu'elle soit en demande d'emploi ou de stage, salariée, stagiaire, doit effectivement bénéficier d'une situation d'emploi, de formation et de travail sans discrimination. Pour cela, le droit à la non-discrimination (européen et français), globalement satisfaisant, doit être mis en œuvre de manière efficace en s'appuyant sur des moyens mobilisables et opposables.

Actuellement nous assistons à des différences de traitement répétées entre les fonctionnaires/CDD/CDI/Intérim....

Voici deux petits exemples de discrimination intéressants :

Discrimination(s)	Jugement
La déléguée CGT a subi des pressions pour ne pas siéger dans des instances paritaires où elle était élue. Sa notation avait été diminuée avec des mentions faisant état de son statut de déléguée syndicale. Il lui était aussi arrivé de faire le double d'heures le lendemain d'une absence.	30000 euros pour fait de discrimination syndicale (il n'avait été demandé que 10000 dont la moitié avec sursis)
En juin 2015, trois postiers de la plateforme colis du Rheu avaient été mis en cause par une collègue de travail, qui s'estimait harcelée, dans un contexte de tension relationnelle au sein de l'équipe. Le protocole harcèlement déclenché par l'intéressée avait conduit au licenciement, en décembre 2015, de deux agents. Un troisième avait reçu un blâme.	Le tribunal des prud'hommes considère que les licenciements des postiers mis en cause par la Poste sont abusifs, car dépourvus de causes réelles et sérieuses et condamne La Poste à leur verser des indemnités au titre de dommages et intérêts. La Poste devra aussi rembourser à Pôle Emploi les indemnités de chômage versées aux deux postiers licenciés. Le tribunal demande aussi l'annulation du blâme à l'encontre du troisième agent.

(Toute ressemblance avec des faits et des personnages existants ou ayant existé serait purement fortuite et ne pourrait être que le fruit d'une pure coïncidence)

Jonathan EGYED, BD FAPT18

DON AUX RESTO DU COEUR : LA FAMILLE ARNAULT, CHAMPIONNE DE L'OPTIMISATION FISCALE VA DONNER CE QU'ELLE GAGNE EN UN PEU MOINS DE 100 MINUTES



Alors que la direction du réseau Centre a changé au 1^{er} juillet, la CGT a été conviée par la nouvelle directrice Mme Lhoste accompagnée de la nouvelle DRH Mme Séguy dont les parcours sont jalonnés entre autre par la DR Auvergne. Nous sommes aussi dans une nouvelle configuration avec 6 départements dans cette DR et donc de nouvelles instances représentatives du personnel mais sans prendre en considération pour autant le résultat des dernières élections professionnelles.

Le débat a commencé par la présence postale et les comblements d'emploi. Pour la CGT, la qualité du service public postal doit être réaffirmée et les emplois comblés par des postiers en nombre et en CDI poste à minima.

La direction, après ses présentations individuelles courtoises, reprend sa ligne de conduite sur « l'expérience client, le développement commercial... » et quand même en dernier la présence et le maillage postal... En clair, selon le chiffre d'affaire du bureau concerné, la direction maintient ou pas ce même bureau.... La directrice rajoute même « nous irons moins vite en rural mais à voir en urbain... » Là aussi en clair, c'est un danger grave et imminent sur les bureaux urbains notamment. Pour le comblement d'emploi, la direction s'étonne du nombre de départs et de démissions à La Poste. Elle souhaite même contacter les salariés démissionnaires pour connaître leurs motivations. Pour la CGT, la démotivation n'est pas difficile à expliquer entre les frais d'utilisation du véhicule personnel, les incivilités, la faiblesse du salaire, les changements de planning, la fusion des secteurs, les objectifs inatteignables, certains comportements inadaptés de la hiérarchie, le non-respect et méconnaissance des textes en vigueur etc... Nous avons (la CGT) d'ailleurs une consultation en cours sur le sens du travail. Nous avons aussi des revendications comme le 32h00, le samedi sur 2 en repos, à minima une promotion, le coup de chapeau avant chaque départ à la retraite, un service RH de proximité, le maintien des droits des retraités etc...

La CGT a aussi demandé que tous les temps de travail soient comptabilisés, que les alternants (et précaires) aient une proposition de poste en CDI Poste, qu'aucun collègue du réseau ne parte en dessous du grade II 3, que les travaux des bureaux soient accompagnés d'un bureau de poste temporaire... Concernant les bureaux de Blois et Mainvilliers dégradés fin juin-début juillet, nous demandons aussi leur réouverture au plus vite et la mise en place d'agents de sécurité afin de lutter contre les incivilités. La direction avance la date du mois d'octobre pour leur réouverture...

Concernant les facteurs-guichetier, c'est la charte nationale du groupe qui fait office pour leur recrutement et il y aurait 6 candidats actuellement sur la région.

En résumé, cette audience a permis de faire le point, de porter les revendications du personnel du réseau. Pour gagner sur l'ensemble des revendications, il est nécessaire de se syndiquer à la CGT et de participer notamment à la journée d'action intersyndicale du 13 octobre sur les salaires.

Dominique Larduinat,

Enfin du travail !!!!!!!!

Ca chauffe pour les travailleurs

Encore un été largement parsemé de vigilances canicules (oranges et jaunes) dans le Cher, de juin à septembre....

A La Poste la période estivale ne concerne que la période du 10/07 au 26/08, au delà de ces périodes il n'y aurait plus de vigilances canicules.... Ou peut être qu'on nous expliquera que c'est exceptionnel. Il faudra certainement rediscuter du terme « exceptionnel » largement abusé à la poste.

A savoir que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), fait des préconisations et alertes en cas de fortes chaleurs. Un caractère de dangerosité apparaît dès 30° en bureau et 28° en extérieur (caractère de dangerosité aggravé au delà de 33°). L'INRS préconise donc des horaires adaptés pour éviter les pics de chaleur, un endroit frais et ventilé à disposition, de l'eau fraîche (3L pour ceux en extérieur), possibilité de prendre plus de pauses et surtout une réduction de la charge de travail.

Maintenant je laisse à chacun analyser la situation dans son bureau et les mesures prises pour préserver votre santé, et ce, au regard des obligations de l'employeur.

Concrètement les mesures nationales, déjà insuffisantes, n'ont pas été appliquées partout et parfois très tardivement. Nous avons un exemple très parlant dans le Cher sur la mise en place de ces mesures. En effet les CHSCT réunissant leurs membres respectifs pour échanger sur ces mesures estivales ne sont pas déroulés de la même manière sur les deux plaques BSCC du 18. L'établissement de Bourges se réunissait le 22/05 alors que celui de Vierzon/Saint Amand juste avant la date de mise place.... Quel image du dialogue social en retirons nous ? Quel est le rôle du CHSCT si il ne peut plus, lui-même exprimer son avis sur des mesures visant à protéger les salariés des vagues de chaleur ?

Nationalement La Poste propose des mesures largement insuffisantes et les situations locales peuvent les rendre encore plus insuffisantes. Il est certain que notre président « écolo » arrangeait les choses en 2021 lorsqu'il interdisait les patrons de distribuer des bouteilles en plastiques aux employés (c'était obligatoire avant).

Collectif courrier

Attention

Les vigilances canicules se basent sur 2 critères : chaleur et durée. Pour les déclencher il faut que la température ne tombe pas sous 19° durant 3 jours d'affilées. Ainsi s'il fait 36° mais que les nuits sont plus fraîches, nous ne sommes pas en canicule. **Cependant la poste doit protéger les agents en cas de forte chaleur !!!!!**

Comme chacun a pu le constater les mardis sont (re)devenus Chronopost. Vous souvenez-vous ces mardis où il fallait nous trouver du travail et où la sécabilité était devenue systématique pour compenser.... Maintenant nous pouvons profiter de la sécabilité et du trafic chrono, que de bonheur !!!!

Chronopost, un sujet qui a tellement évolué ces dernières années.

D'un point de vue distribution, nous ne devons récupérer que les boxables au départ, puis nous avons récupéré tout ce qui est non boxable 18h, et maintenant ? On prend tout, même les 13h !!!!!

D'un point de vue commercial, nous n'avions tout simplement rien à voir, nous ne devons pas prendre les envois. Maintenant La Poste nous demande de faire des offres Chrono aux éventuels acheteurs. Bien évidemment sans aucune explication produit ni marche à suivre

D'un point de vue client, nous récupérons des avis très négatifs depuis longtemps : colis distribué ailleurs, client déclaré abs sans jamais être passé (non distribution des avis de passage en boîte), client déposé en point relais sans avertir le client, délais non respectés.... Bref un service qui était la crème du colis, autrefois prisé pour sa rapidité, n'est clairement plus apprécié ainsi par les usagers.

Ces événements Chronopost démontrent encore la volonté de la poste de gonfler son chiffre d'affaire*, même si ça se passe en toute hâte avec tous les cafouillages qui vont avec. Et surtout sans compensation aucune envers ceux qui font le travail, même si c'est en période de forte chaleur, où les cadences devraient être adaptées.

*17.1 milliards fin juin (+4% à la même date l'an dernier soit +650 millions)

Secrétariat

MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



Nouvelles attaques contre les retraités

Le gouvernement et les dirigeants des services publics veulent retirer tout lien entre les retraités et les entreprises dont ils ont grandement contribué à leur renommée et leur développement, parfois même au détriment de leur santé et leur espérance de vie.

Après les courriers que les retraité-e-s de La Poste ont reçu leur signifiant l'arrêt au 31 décembre 2023 de « leur avantages bancaires » au prétexte que La Poste n'a plus les moyens de les supporter, c'est le gouvernement qui décide que les fonctionnaires retraité-e-s n'auront plus accès aux chèques vacances à compter du 1^{er} octobre 2023.

C'est une recrudescence de suppressions de droits sociaux que subissent les retraité-e-s.

Concernant les chèques vacances des retraité-e-s de La Poste, cette suppression vient parachever celle déjà mise en place par La Poste en 2016.

Mais quand La Poste et le Gouvernement s'attaquent aux fonctionnaires retraité-e-s, il s'agit dans leur esprit que d'une étape, qui a vocation à s'appliquer à terme à tous les fonctionnaires et salariés.

L'action que nous devons mener contre ces mesures, pour le maintien et l'extension des droits sociaux et la participation à la cotisation de la complémentaire santé des retraité-e-s ne peut être circonscrite aux seul-e-s retraité-e-s.

Les actifs n'ont aucun intérêt à ce que les retraité-e-s perdent leur droit, parce que ces droits perdus le seront un jour, aussi pour eux soit au moment de la retraite soit avant.

L'action conjointe actifs/retraités est un gage d'efficacité. C'est par une mobilisation la plus large possible que d'autres choix seront possibles. C'est dans ce sens que nous participerons à la journée de mobilisations et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.

La section retraitée CGT FAPT 18

Quelques exemples :

	Jusqu'au 30 juin 2023	A partir du 1er juillet 2023
AFO service Actif	54 ans + 6 mois	55 ans + 6 mois
AFO service actif + pénibilité ou handicap	53 ans + 3 mois	54 ans
AFO sans service actif	58 ans + 6 mois (sauf exception)	59 ans + 6 mois
AFO sans service actif avec pénibilité ou handicap	56 ans + 3 mois	57 ans
ACO pénibilité ou handicap	56 ans + 3 mois	57 ans
ACO autre	58 ans + 6 mois (sauf exception)	59 ans + 6 mois



Du 13 au 16 Novembre 2023 auront lieu les élections CSE dans votre établissement pour défendre vos intérêts et ceux de vos collègues, le vote CGT est important pour défendre vos valeurs de salarié à Orange et plutôt que de se résigner en subissant les nombreux reculs (droits des salariés, droits sociaux, retraites...), la CGT FAPT vous propose de devenir acteur...

Etre candidat, c'est donner de la force à la CGT !!!

Force est de constater que de nombreux salariés assistent passivement au recul de leurs droits dans le monde du travail (licenciements, chômage...), dans le social (secu, allocs...) et dans l'après travail (retraite...), la CGT FAPT vous propose de ne plus rester sur la touche de manière résignée en devenant acteur...

CANDIDAT POUR ÊTRE ACTEUR, MAIS POURQUOI?

Participer au fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel, négocier des accords collectifs dans l'entreprise, conquérir de nouveaux droits, élargir vos compétences et connaissances en droit du travail, être formé, informer et défendre vos collègues salariés, participer à la mise en place des ASC, bref, devenir acteur du changement c'est maintenant possible en vous portant candidat pour la liste CGT FAPT des élections CSE 2023.

Collectif Orange